



Gapany Johanna

Cannabis : le Conseil fédéral veut des essais pilotes

Cosignataires : -

Date de dépôt : 16.07.18

DSAS/DSJ

Dépôt

En date du 4 juillet, le Conseil fédéral a émis le souhait de créer une base légale permettant de mener des études scientifiques encadrées portant sur la consommation récréative de cannabis.

Lorsqu'on sait que plus de 200'000 personnes consomment régulièrement du cannabis à des fins récréatives dans notre pays, opter pour des essais scientifiques est une mesure souhaitable pour mieux comprendre ce comportement, puis le cadrer, à moins que la prohibition soit aujourd'hui considérée comme efficace par le canton de Fribourg.

Si tel est le cas, ce serait contraire à l'avis des associations de prévention qui doivent constater que la prohibition a tendance à augmenter les problèmes au niveau de la sécurité, de la dangerosité des produits et de la prévention notamment ; trois aspects impactant non seulement les consommateurs mais ayant des incidences sur la société en général.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) va consulter les cantons (entre autres) d'ici au 25 octobre 2018. Avant la fin de la consultation, le Conseil d'Etat peut-il répondre aux questions suivantes :

1. Des essais pilotes sont-ils envisagés dans le canton de Fribourg dans le cadre de ce que le Conseil fédéral propose ?
2. Quel est le nombre, par année, d'amendes et de sanctions pénales liées à la consommation cannabique, sachant que la consommation de cannabis personnelle n'est pas punissable jusqu'à 10 grammes (art. 19b LStup) ?
3. Quels effets a la vente de cannabis dit légal, dont la teneur en THC est inférieure à 1 %, sur les variables suivantes :
 - a) la variation de la consommation ?
 - b) la dangerosité des produits sur le marché ?
 - c) le nombre d'amendes et de sanctions pénales ?

—